

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

DELIBERATION n° 39/26-0605.04

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 18

Le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur David REATH est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Clément SUCHET, David REATH, Alain Claude CULLET, Pascal BONNET, Jean-Yves MONNERET, Giuseppe PAVIGLIANITI, Lidia OSINSKA, Jessica CHAVOUTIER, Julien EMPIS, Amélie ANDRE, Maëlie BARBIER.

Etaient excusés : Colette GUIGONNET ROUSTAIN a donné pouvoir à Jean-Yves MONNERET.
Marie-Dominique SIMON a donné pouvoir à Jessica CHAVOUTIER.
Jean Maurice MATHELET a donné pouvoir à David REATH.
Aline GUZZI qui a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ.
Alexandra MARTIN a donné pouvoir à Clément SUCHET.
Eddy ALESSIO.

Date de la convocation 28 mai 2026

OBJET : REVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - PCS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2212-4 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment le Titre III du livret VII ;

Considérant que l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population doit être regroupé dans un document unique qui détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Ce document est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé, comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ou ayant un risque sismique au moins égal à un risque existant modéré (3 sur 5).

Considérant les recommandations des services de l'État quant à la mise en place d'une cellule municipale composée d'un chef de projet, d'un comité de pilotage et d'un ou plusieurs groupes de travail chargés de l'élaboration, de la mise en place et de la mise en œuvre opérationnelle de ce Plan Communal de Sauvegarde.

Madame le maire exposera au conseil municipal que dans le domaine de la sécurité civile, des événements marquants nous rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses.

Dans tous les cas, le désarroi, les attentes des citoyens les amènent à interpellier la puissance publique dont ils attendent qu'elle soit capable d'apporter dans l'urgence des réponses à ces situations. Du fait de leur proximité et de leur responsabilité, les acteurs de la puissance publique vers lesquels les citoyens se tournent en priorité sont les mairies.

Pour ces motifs, madame le maire propose au conseil municipal de réviser un Plan Communal de Sauvegarde adapté à la commune de Salins-les-Thermes pour faire face à des événements de sécurité civile et de :

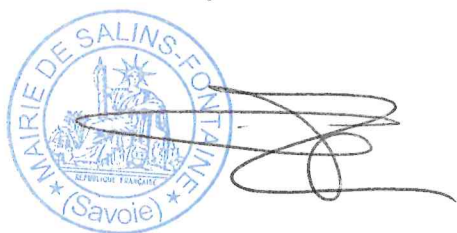
- Désigner élu référent, chef de projet ;
- Constituer un groupe de travail chargé de l'élaboration et de la validation des différentes étapes du PCS,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du lancement du projet de révision du plan communal de sauvegarde.
- **DESIGNE** Mme Françoise CROUSAZ, élue référente, cheffe de projet.
- **CONSTITUE** un groupe de travail chargé de l'élaboration et de la validation des différentes étapes du PCS, composé de : M. Clément SUCHET, Mme Amélie ANDRE, M. Pascal BONNET, M. David REATH, M. Jean-Yves MONNERET, Mme Lidia OSINSKA et M. Julien EMPIS.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.



Le Secrétaire de séance,
David REATH.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Reath", is written over a faint, diagonal line.